

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD
RÉUNION RESTREINTE
7 DÉCEMBRE 2017**

DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER

- Création de jardins partagés au Parc Curvale

Les représentants d'une association en cours de création sont venus à l'initiative du Conseil Communal, présenter leur projet visant à faire du parc Curvale un espace convivial. L'objectif est de faire vivre et animer le site afin de faire du lien social. Une animation est projetée pour le 15 janvier 2018, et consistera à proposer la dégustation d'une soupe. La Ville a déjà accordé un espace de 200 m² sur le site et des plantations dans des bacs ont été déjà réalisées.

Leur priorité est la délimitation de l'espace par une clôture girondine (ganivelle) sur une distance d'environ 20 m (1000 €), ainsi que l'achat d'un abri de 2 m² pour ranger les outils (environ 500 €). Une demande de 1500 € est faite au Conseil pour les aider à poursuivre leur projet.

Après la présentation du projet et le départ de ses représentants, un débat est ouvert entre les conseillers sur la pertinence d'accompagner ou non ce genre d'initiative. Pourquoi ne pas permettre à l'association « Les Jardins de la Passerelle » de soutenir cette démarche ainsi que celle des jardins de Zola, dans la mesure où il s'agit pour tous de jardins partagés portés par des habitants ?

Tout le monde s'accorde sur le fait que c'est le rôle du Conseil Communal, au travers de son budget, de soutenir les initiatives citoyennes de ce type. De plus, un consensus est obtenu sur le fait que pour des raisons de responsabilité mais aussi de logique financière, c'est à chaque association de se prendre en main pour conduire de bout en bout sa démarche.

Les Conseillers Communaux acceptent donc d'accorder une aide de 1500 € à condition, cependant, que l'association soit effectivement créée.

- Le parc TRIAIRE

Suite à des observations de l'association « Les Jardins de la Passerelle », ainsi que des usagers du site, le service des espaces verts de la Ville a estimé à 3000 € le coût de la réfection de l'étanchéité du bassin ainsi que la pose de ganivelle autour du plaqueminière et du grenadier.

Le Conseil Communal accepte à l'unanimité de financer ces dépenses sur son budget 2017.

RÉUNION PUBLIQUE DU 9 NOVEMBRE 2017

Un adjoint dédié au stationnement et à la circulation a été nommé par Monsieur SALLABERRY après son élection en tant que Maire. C'est lui qui va désormais gérer ces sujets et par conséquent les suites de la réunion publique du 9 novembre.

Il sera certainement amené non seulement, à venir présenter au Conseil Communal ses observations et propositions futures, mais également, à travailler avec le groupe de travail « Circulation ».

Les Conseillers Communaux qui habitent dans les rues adjacentes du Cours Gallieni signalent qu'il est devenu très difficile d'y stationner depuis que le stationnement est payant jusqu'aux boulevards à Bordeaux. Cela cause une réelle gêne notamment lors des changements de côté à chaque quinzaine.

Ils souhaiteraient, comme beaucoup de participants de la réunion du 9 novembre l'avaient exprimé, que le nouvel adjoint envisage fortement d'y implanter le stationnement réglementé dans cette zone « frontalière ».

RADARS PÉDAGOGIQUES

Après sollicitation par mail des conseillers, ce n'est pas un mais deux radars pédagogiques que le Conseil Communal va acquérir grâce à son budget.

Rappel de la somme pour deux radars : 2500 € + 2500 €, soit 5000 € au total.

RUE CHARLES FLOQUET

Une réunion publique d'information sera certainement organisée au 1^{er} trimestre 2018 sur la création d'un parking public rue Floquet, ainsi que les incidences sur les riverains pendant les travaux.